



**Objet : Partenariat entre la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne**

DECISION n° 20260316

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à signer, exécuter, réviser, résilier les conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et un organisme extérieur visant à la mise en place d'ateliers numériques animés par un intervenant de la Communauté de Communes,

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais assure une médiation numérique de proximité gratuite pour tous ses habitants, animée par une conseillère numérique. Son rôle est de former les publics à l'utilisation des moyens numériques en organisant des moments d'aide individuelle ou des animations autour du numérique.

Le Département de Tarn-et-Garonne est organisateur de l'événement « Le 82 fait son numérique », prévu du 13 avril au 10 mai 2026, proposant des animations gratuites, des ateliers et des conférences autour du numérique, sur l'ensemble du Département.

A ce titre, le Département de Tarn-et-Garonne propose à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais d'accueillir dans les locaux de l'espace France services les partenaires suivants :

- Nomadic Games 81
- La ligue de l'enseignement,
- Tarn-et-Garonne Aménagement.

Dans ce cadre, il est proposé que la Communauté de Communes du Quercy Caussadais mette à disposition du Département de Tarn et Garonne dans le cadre de l'événement « Le 82 fait son numérique » une partie des locaux de l'espace France services, à travers une convention de mise à disposition de locaux.

**DECIDE**

- **DE SIGNER** une convention de mise à disposition des locaux de l'espace France services du Quercy Caussadais avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne concernant l'événement « le 82 fait son numérique »,
- **DE PRECISER** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Fait à Caussade le 30/03/2026

Monsieur Guy ROUZIES

Président de la Communauté de Communes

